

GARANTIE



POOL SURFACE | MADE IN GERMANY

Elbtal Plastics GmbH & Co. KG (ELBTAL) garantit que la membrane renforcée **ELBE Pool Surface**® livrée par nos soins est une membrane de piscine dont nous garantissons l'étanchéité à partir de la date d'achat, dans des conditions normales d'usure, d'exposition et d'utilisation, pendant une période de



L'installation doit être réalisée par un technicien certifié qui a participé au certification training program (programme de formation de certification) organisé par **ELBTAL** et l'a réussi. Dans le cas contraire, le technicien devra pouvoir démontrer qu'il possède les connaissances suffisantes pour l'installation de membranes PVC pour piscines.

Le technicien doit s'assurer que la membrane est mise en œuvre selon le manuel d'installation d'**ELBTAL** dans un bassin approprié, sans défauts structurels ni carences en ce qui concerne sa résistance mécanique. Le bassin doit être désinfecté et la membrane ne doit en aucun cas être mise en contact avec une quelconque rugosité (graviers ou toute autre surface abrasive).

Une fois la membrane installée, l'eau de la piscine doit être immédiatement équilibrée chimiquement selon les valeurs indiquées dans le manuel de maintenance d'**ELBTAL** (disponible sur le site www.ELBEpools.com). Le propriétaire de la piscine est responsable du maintien d'un dosage chimique correct constant de l'eau. Notre garantie ne couvre pas les dégâts occasionnés à la membrane suite au non respect de notre manuel de maintenance, ce qui risque de provoquer de graves dommages pour le matériel.

Tout défaut de la membrane devra être signalé par écrit dans un délai maximal de trente (30) jours après sa détection. Une preuve d'achat et l'étiquette d'origine avec le numéro de série devront accompagner la réclamation.

ELBTAL se réserve le droit de refuser le service de garantie si ces informations ne sont pas complètes.

ELBTAL se réserve le droit de remplacer ou de réparer la zone endommagée couverte par cette garantie. La durée de la garantie ne sera pas prolongée suite au remplacement ou la réparation du matériel.

La garantie d'**ELBTAL** ne couvre pas les défauts de ternissement, de décoloration, les taches ou les modifications des caractéristiques physiques, les déchirures, crevaisons, dommages causés par tout abus, une pression excessive, des procédures d'installation incorrectes, un stockage incorrect, un mauvais équilibre chimique ou un cas de force majeure tel que des dommages causés par du verglas ou des températures extrêmes exceptionnelles. Les imprimés décoratifs de finition en couleur utilisés sur la membrane ne sont pas couverts par notre garantie. Nous n'assurons pas les frais de main d'œuvre pour l'enlèvement et la réinstallation de la membrane, le remplissage de l'eau ou le remplacement des produits chimiques. Nous déclinons quelque responsabilité sur les dégâts provoqués sur les biens de l'acheteur ou une autre personne. En outre, **ELBTAL** décline toute responsabilité si l'installation de la piscine ne respecte pas les normes de construction locales en vigueur.



Le manuel d'installation est disponible par e-mail à l'adresse info@elbtal-plastics.de.
Les instructions d'entretien sont disponibles sur le site www.ELBEpools.com.

Coswig, 08 juillet 2016